

Pégomas, le 19 mai 2010

à **Monsieur Dominique BUSSEREAU**  
**Secrétaire d'Etat aux Transports**  
Chargé des Transports  
40 rue du Bac  
75007 PARIS

**Objet :**

Nouvelle charte de l'environnement de l'Aéroport CANNES-MANDELIEU : blocage sur un sujet important : limitation du trafic annuel exprimé en nombre de mouvements par segment d'activité. Demande de votre arbitrage définitif sur ce point précis.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Vous avez été sollicité (visite du 03/03/2009 et courriers) par de nombreux élus UMP, maires des communes survolées des bassins Cannois et Grassois.

Ces élus souhaitent une limitation chiffrée des TRAFICS sur la plateforme de CANNES-MANDELIEU :

- JETS d'AFFAIRES : 8 000 M<sup>TS</sup> / an
- HELICOPTERES 8 000 M<sup>TS</sup> / an
- AVIATION LOISIR 50 000 M<sup>TS</sup> / an

Ces élus sont :

- Madame Michèle TABAROT : Député Maire du CANNET ROCHEVILLE
- Monsieur Bernard BROCHAND : Député Maire de CANNES
- Monsieur Jean-Pierre LELEUX : Sénateur Maire de GRASSE
- Monsieur Henri LEROY : Vice Président du Conseil Général - Maire de MANDELIEU La NAPOULE
- Monsieur Richard GALY : Maire de MOUGINS - Conseiller Rrégional
- Monsieur Gilbert PIBOU : Maire de PEGOMAS - Vice Président de Pôle Azur Provence
- Monsieur Jacques VARRONE : Maire d'AURIBEAU sur SIAGNE - Vice Président de Pôle Azur Provence
- Monsieur André ROATTA : Maire de la ROQUETTE sur SIAGNE - Vice Président de Pôle Azur Provence
- Monsieur Daniel MANSANTI : Maire de THEOULE sur MER

Il est évident que ce qui caractérise la nuisance perçue par les riverains c'est la quantité d'avions qui survolent les zones habitées. Certes, les motoristes font des progrès en matière de bruit émis, mais vouloir changer dès maintenant les critères de caractérisation de la gêne apparaît comme tout à fait prématuré, d'où la position actuelle des élus et associations. Par ailleurs, nos propositions de mise en place des nouvelles trajectoires visant à répartir les survols (par la mer et par le nord) ont été écartées par la DGAC, qui donne la priorité à la plateforme niçoise et, reconnaît les limites de CANNES-MANDELIEU.

Au printemps dernier (03/03/2009) comme suite à une visite d'élus au Secrétariat d'Etat aux Transports, vous aviez émis une « feuille de route » à l'attention de la DGAC et de la SAACA afin qu'ils accélèrent les travaux en cours visant à améliorer « l'effet nuisant » ressenti par les habitants (trajectoires, ronds bleus, catégorie B, arrêté hélico, reverses etc ...). Ces actions sont considérées par vous comme des « leviers permettant d'améliorer la situation ». Où en sommes-nous aujourd'hui concrètement ? Un peu au point mort, même si la DGAC et la SAACA déploient d'énormes efforts pour nous persuader que tout va bien.

On s'aperçoit, hélas, que ces affirmations ne suffisent plus. Les élus concernés restent sur leurs positions en matière de comptage des mouvements ...les associations également. Seuls ceux qui survolent pensent qu'il n'est pas nécessaire de cadrer leur activité. La SAACA feint de ne pas comprendre notre obstination, la DGAC fait un peu du « sur place » (hormis la sortie annoncée en mars 2009 de l'arrêté Hélico ...qui n'est toujours pas activé à ce jour).

L'équipe préfectorale, Messieurs Francis LAMY et Claude SERRA (en charge du dossier) attend que l'on « accouche d'une solution miracle » pour aboutir à la signature d'une charte.

Récemment, Monsieur Claude SERRA a transmis un courrier à un de nos élus locaux où il précise « qu'il jugeait utile de se rapprocher de nouveau de vous pour solliciter de nouvelles instructions en la matière ».

En attendant, la SAACA garde le contact en organisant des réunions séparées avec des élus, avec des élus et l'ACNUSA, avec des associations, des élus et l'ACNUSA, avec la SAACA, des élus, etc ...maintenant il faut conclure...Sinon, l'impression ressentie, et, bien connue de tous, est que « l'on gagne un an tous les ans ».

Enfin, on nous met à toutes les sauces le GRENELLE de l'ENVIRONNEMENT, dont la démarche de fond est bonne : préserver la planète, moins de CO2 etc ...Mais tout cela est-il compatible avec la volonté d'augmenter sans cesse le trafic aérien privé ? Madame Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, dans une émission télévisée en date du 12/04/2010 (émission C'est dans l'air) militait pour une prise en compte de la situation critique des riverains d'aéroports (affaire du déplacement de l'aéroport actuel de NANTES vers Notre-Dame-des-Landes). CANNES-MANDELIEU est tout à fait dans le même cas, mais nous n'avons pas de roue de secours.

Nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous transmettre directement vos instructions, afin que nous aboutissions à une solution équitable pour tous.

La crise, hélas, frappe tous les segments d'activité de notre économie. CANNES-MANDELIEU n'échappe pas à la règle. La SAACA devrait assouplir son attitude sur le comptage des mouvements ; en persistant dans cette voie, elle prend le risque d'aboutir à une rupture.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau de l'ADNA  
Le Président  
Jean-Pierre GUINVARCH

Destinataires en copie :

M. Francis LAMY, Préfet des Alpes-Maritimes

M. Claude SERRA, sous Préfet de l'Arrondissement de Grasse

Mme Michèle TABAROT, Député Maire de Cannet Rocheville

M. Bernard BROCHAND, Député Maire de Cannes

M. Jean-Pierre LELEUX, Sénateur Maire de Grasse

M. Henri LEROY, Vice Président du Conseil Général, Maire de Mandelieu la Napoule

M. Gilbert PIBOU, Maire de Pégomas

M. Richard GALY, Maire de Mougins, Conseiller Régional

M. Jacques VARONNE, Maire d'Auribeau sur Siagne

M. Daniel MANSANTI, Maire de Théoule sur Mer

M. Bernard CHAFFANGES (DGAC)

M. BOUTEILLE (DGAC)

M. Claude SABONADIÈRE (DGAC)

M. Hervé DE PLACE (SAACA)

M. Olivier DUFOUR (SAACA)

M. Thierry POLLET (SAACA)

Mme Patricia LEMOYNE DE FORGES, Présidente de l'ACNUSA

Les Associations des bassins Cannois et Grassois (7)